

Réunion de Conseil du mercredi 04 avril 2018

L'an deux mille dix- huit à dix- neuf heures trente , le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 28 mars 2018

Présents : BLASZEZYK Thierry, BOULERNE Jacqueline, COURDE Bernadette, BERNARD Alain, GORCE Francois, CHEVOLEAU Olivier, DARJO Joele, HELE (CHAMARD) Nicole, THUREAU - BLUMBERG Cecile

Absents excusés : David BROUSSE

Absents représentés : Nadine LE DANNOIS, Isabelle PROTEAU

Absents : ZAPATA Rudy, GUERAIN Jean Christophe, DAVID Sophie

Secrétaire : DARJO Joele

1- Approbation du compte rendu du Conseil du 04 avril 2018

Le Conseil Municipal approuve le conseil du 04 avril 2018

2- Adoption du compte administratif 2017

Le Conseil réuni, sous la présidence de Mr BLASZEZYK Thierry

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme BOULERNE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement			
- Recettes	436 614,24 €		
		report solde antérieur 2016	197 027,46 €
- Dépenses	447 654,35 €		
Déficit de clôture	- 11 040,11 €		
Résultat définitif 2017	185 987,35 €		

Report en compte 002 "résultat de fonctionnement" sur budget 2018 : 33 568,02 €

Report en compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" sur budget 2018 : 152 419,33 €

Investissement			
- Recettes	1 437 605,19 €		
		report solde antérieur 2016	- 56 516,59 €
- Dépenses	1 239 476,01 €		
Excédent de clôture	141 612,69 €		
- Reste à réaliser	- 294 031,90 €		
Résultat définitif 2017	- 152 419,33 €		

**Report en compte 001 "résultat d'investissement reporté" sur budget 2018 :
141 612,69 €**

Report des restes à réaliser sur le budget 2018 :

- Dépenses	1 017 636,42 €
- Recettes	723 604,50€
Total	- 294 031,90 €

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus.

3. Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les déclarations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'État du Passif, l'État des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectué du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2017.

4- Affectation des résultats 2017 au budget 2018

Suivant le paragraphe "2- Approbation du compte administratif 2017 ", les reports des résultats 2017 seront reportés sur le budget 2018 comme suit :

Report en **compte 001** "résultat d'investissement reporté" sur budget 2018 : **141 612,69 €**

Report en **compte 002** "résultat de fonctionnement" sur budget 2018 : **33 568,02 €**

Report en **compte 1068** "excédent de fonctionnement capitalisé" sur budget 2018 :
152 419,33 €

5- Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2018 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières

DECIDE, par 11 voix Pour,

de retenir les taux portés au cadre II "Décision du Conseil Municipal" de l'État intitulé "État de Notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2018", à savoir :

Taxe d'habitation :	9,50 %
Taxe foncière (bâti) :	19,61 %
Taxe foncière (non bâti) :	58,59 %

6- Vote du budget 2018

Mr le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Vouhe,

Le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

délibère et décide

- L'adoption du budget de la Commune de Vouhe pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 731 936.00 Euros
En dépenses à la somme de : 1 731 936.00 Euros

Soit :

Dépenses de fonctionnement : 454 166.00 €
Recettes de fonctionnement : 454 166.00 €

Dépenses d'investissement : 1 277 770.00 €
Recettes d'investissement : 1 277 770.00 €

Adopte à la majorité ce budget 2018

Fait et délibéré à VOUHE, les jour, mois et an que dessus.

7- Délibération du PLU commune de Bouhet

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Bouhet, arrêté par délibération du 22 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Émet un avis favorable sur ce projet.

8- Demande de subventions des associations APE, École de Vouhé et Couleur

Jade

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

- ADCS OCCE 17 (Coopérative Scolaire de Vouhé)	900,00 €
- ASSOCIATION COULEUR JADE	140,00 €
- ASSOCIATION PARENTS ELEVES (APE "Vous et les pirates")	150,00 €
Soit un montant de	1 190,00 €

Cette somme sera prise à l'article 6574 pour un montant total de 1 190,00 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser ces subventions.

9- Proposition de la Région Nouvelle Aquitaine d'aide pour le projet d'installation de la chaufferie

Mr le Maire informe le conseil que par arrêté n°RALPC-P-DEME-011 du 30 mars 2018, la région Nouvelle Aquitaine accorde à la commune une subvention d'un montant de 79 340€ pour les travaux de construction de la chaufferie bois de l'école.

10- Point sur l'assainissement du lotissement des Bois du cerf

Mr le Maire informe le conseil que les travaux d'assainissement sont prévus en principe sur l'année 2019.

11- Travaux d'enrobé sur la route de la Gravette

Mme COURDE Bernadette, après avoir consulté la DDTM (Direction Départementale des Territoires et Mers), informe le conseil qu'il est préférable d'installer des trottoirs plus large afin de rétrécir les voies de circulation et ainsi limiter la circulation à 30 kms/heure.

La commune peut déposer une demande de subvention pour ces travaux de voirie.

12- Permanences des élus

Samedi 26 mai	Mr BERNARD Alain
Samedi 2 juin	Mr GORCE François
Samedi 9 juin	Mr CHEVOLEAU Olivier
Samedi 16 juin	Mme COURDE Bernadette
Samedi 25 juin	Mme HELE Nicole
Samedi 30 juin	Mme BOULERNE Jacqueline

13- Délibération projet AUNIS BIO GAZ

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique qui se déroule du 3 avril au 4 mai 2018 concernant un projet de création d'une unité de méthanisation déposé par SAS AUNIS BIOGAZ est en cours sur la commune de Surgères, avec établissement d'un plan d'épandage sur 29 communes du département de la Charente-Maritime.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet, fait part de ses réticences :

- souhaite des relevés concernant les nuisances olfactives et sonores avant l'installation pour des comparaisons ultérieures,

- Projet démesuré : des structures plus petites qui s'intègrent dans le paysage seraient plus raisonnables,

- constate que des nuisances olfactives existent déjà provenant de la station du bassin de rétention de la laiterie de Surgères et du site de compostage de la commune de Vouhé,

- rotation importante des camions qui entraîne une dégradation de la chaussée.

A l'unanimité, émet un AVIS DEFAVORABLE concernant ce projet, en effet, la recherche permanente d'amélioration du cadre de vie des administrés de la commune n'est pas garantie et va à l'encontre des activités de Vouhé (Chambres d' hôtes, visite du village par exemple).

14- Déclaration d'intention d'Aliéner D192 "Derrière les mottes de Blaméré"
-Z10 - ZI10 "Fief le Roy"

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître Bruno RIVIERE, notaire à Tonnay Charente , une demande de déclaration d'intention d'aliéner concernant un terrain situé "Derrière les mottes de Blaméré", D192 ;

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître Bruno RIVIERE, notaire à Tonnay Charente , une demande de déclaration d'intention d'aliéner concernant un terrain situé "Derrière les mottes de Blaméré", Z10 ;

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître Bruno RIVIERE, notaire à Tonnay Charente , une demande de déclaration d'intention d'aliéner concernant un terrain situé au Fief le Roy, ZI10 ;

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces terrains.

15- Programmation du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 30 mai à 19h30.

16- Questions diverses

- Mr le Maire informe que des véhicules non autorisés stationnent régulièrement sur la place réservée aux handicapés située devant l'école. Une information sera diffusée sur la prochaine "feuille d'information municipale".

- Mme DARJO Joèle demande à Mme THUREAU-BLUMBERG Cécile la suite de la proposition de peinture prévue sur le transformateur installé devant son domicile. Mme THUREAU-BLUMBERG Cécile lui répond qu'elle a mis ce projet de côté et qu'elle va s'y pencher très prochainement.

Fin de séance à 22h15

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
mercredi 04 avril 2018
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

